

Le 06 janvier 2022

CONSEIL MUNICIPAL
CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira **en visioconférence**, le :

MARDI 11 JANVIER 2022
À 20 H 30

et vous prie de bien vouloir participer à cette séance.

La visioconférence aura lieu via l'application Zoom. Pour rejoindre la réunion en visioconférence, il vous suffira de cliquer sur le lien url contenu dans le message que vous recevrez par e-mail. Toutefois, si vous avez téléchargé l'application (sur un smartphone par exemple), il vous faudra renseigner l'ID de réunion et le mot de passe précisés dans ce même e-mail. Pour vous aider à vous connecter, vous trouverez ci-jointes des fiches de procédure d'utilisation de l'application Zoom en fonction du matériel dont vous disposerez.

Afin de maintenir le caractère public de la réunion de l'organe délibérant, la séance peut être suivie en direct en se connectant sur le site de Loiron-Ruillé. **La séance sera également enregistrée.**

En même temps, vous pourrez suivre le déroulement des dossiers par voie dématérialisée, par l'intermédiaire du logiciel i-delibre et de votre tablette.

ORDRE DU JOUR :

01) Réunion de l'assemblée à distance

Intervention de Monsieur Christian DENOUE, Coordonnateur Communal du Recensement 2022 sur la Commune

02) Suppression de la régie de recettes de la bascule publique

03) Signature d'une convention d'autorisation de travaux et de mise à disposition temporaire de l'emprise foncière - Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations du bourg de Loiron par le ruisseau de l'Ardonnière - Syndicat du Bassin de l'Oudon

04) Signature d'une charte pour des ateliers numériques avec Orange

05) Adhésion à l'ANDES (Association Nationale Des Elus en charge du Sport)

06) Questions diverses

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,



Bernard BOURGEOIS